



**Place
de la Gare :**
zone de rencontre,
mode d'emploi...
**La sécurité, une affaire
de fair-play !**



Une zone 20 est un espace où la vitesse maximale est fixée à 20km/h. C'est un lieu convivial de rencontre entre tous : piétons, cyclistes, transports publics, automobilistes...



Comportement des usagers

Les piétons sont prioritaires et peuvent traverser la place partout; mais ils ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules.

Tous les usagers de la route doivent avoir des égards les uns envers les autres.

Stationnement

Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation ou un marquage.

Pour les arrêts, la dépose ou la prise en charge de personnes, il y a lieu de privilégier les places en "zone bleue" ou le parking "30 minutes".

Les 2 roues doivent être stationnés aux endroits prévus.

Municipalité de Gland

La sécurité de chacun est entre vos mains